

L'an deux mil seize, le vingt neuf du mois de février à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

*Mesdames SOULIER Florence - COUDERC Jacqueline – PAULET Chantal – RAUNIER Astrid -
Messieurs SORIANO José – CHIARELLI Philippe - FRONTIN Marc – CAVALIER David*

Absents excusés : *Madame CHAMBON Barbara – Monsieur CASTOR Romaric qui donne procuration à
Monsieur MALET Stéphane*

Secrétaire de séance : *Monsieur FRONTIN Marc*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal
s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.



I – MANDAT A L'AGENCE LIEURE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de donner mandat à l'agence LIEURE pour la gestion des appartements de la commune. En effet celle-ci se chargerait d'encaisser les loyers, relancer les mauvais payeurs, etc... Celui-ci a fait une proposition, à savoir, qu'il demande 6% sur les loyers encaissés + la TVA à 7.2%, soit 13.20%.

En fin de mois il nous verse les loyers encaissés et nous envoie sa facture pour les sommes qui sont à charge de la mairie.

A chaque nouveau locataire, il faudra prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ses conditions et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

II – LOYERS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, du fait d'une faible augmentation de l'indice de référence des loyers (même pas 40 centimes), il ne sera pas procédé à une régularisation des loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce choix.

III – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Maire avise le Conseil Municipal que la commune sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau afin d'améliorer la station de pompage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

IV – EXONERATION DE TAXE HABITATION POUR GITES RURAUX, MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur BRUNEL Claude, pour éventuellement prendre une délibération afin d'exonérer de taxe d'habitation les meublés déclarés en gîtes ruraux.

Le Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Vu l'article 1407 du code général des impôts, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe d'habitation les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

V – QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur LOISEAU ayant fait une offre d'achat d'un terrain auprès du Conseil Général du GARD, sa proposition a été refusée par courrier.

* Suite à un affaissement de route à la Beaume, Messieurs VEDRINES, SORIANO et CHIARELLI se sont rendus sur place. Rien d'alarmant. Toutefois il s'avère que ce chemin n'est pas communal et n'incombe donc pas à la commune.

* Le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles implantations des bacs ordures ménagères proposées par la Communauté de Communes

- suppression des containers à la fontaine la main lève, au cap d'ARRE et chemin la Fontasse. Concentration des containers sur la place de l'orphelinat (passage 2 fois/semaine).
- Déplacement des containers du café à la mairie.
- Déplacement des containers à côté de la ruelle de couve en face de la boulangerie
- Rue basse et usine, qu'un seul point de concentration
- Suppression des containers de la place Alexis Beaumelle
- Rue basse et boulevard Léon Anthérieu, qu'un seul point de concentration.

Suite à un désaccord général, un rendez-vous sera fixé avec Monsieur TRIAIRE.

* Concernant les ponts (jours fériés) accordés aux employés municipaux pour l'année 2016, il a été déterminé que la décision sera prise cas par cas le moment venu en fonction du travail.

* Suite à la demande de la famille EUZET pour tuber une autre cheminée, se reporter au compte rendu du conseil municipal en date du 3 novembre 2014, à savoir :

** Un devis a été reçu pour tuber la cheminée de l'appartement au-dessus de la mairie, qui est occupé par la famille EUZET. Le Conseil Municipal est d'accord pour tuber une cheminée et décide que si la famille souhaite effectuer le tubage de l'autre cheminée, elle devra le prendre à sa charge. Les locataires devront fournir chaque année un certificat de ramonage.*

Un courrier sera envoyé pour leur notifier la réponse du Conseil Municipal en date du 3/11/2014.

* Accord du Conseil Général du GARD au Moto Club du Pays Viganais pour leur rassemblement de moto trial du mois de Mars.

* Aménagement du jardin d'enfant : Madame RAUNIER et Messieurs CAVALIER et FRONTIN ont rencontré l'architecte afin qu'il fasse une nouvelle proposition.

* Lumières communales au quartier des pins et chemin des combes : en cours. Le Maire, a vu Monsieur Roland CANAYER.

* Devis pour achat de matériel de sécurisation (amende de police) : en attente de Monsieur CASTOR Romaric pour nombre exact de poteaux et barrières.

Le notaire a envoyé les documents de régularisation de la place Alexis Beaumelle à Madame Michèle BOURDIER. La commune est en attente du retour pour signature.

*Le Conseil Général du GARD a programmé pour 2017 le déplacement des bandes blanches de la RD 999.

* Parcelles BRUN d'ARRE.

Suite à notre courrier en date du 08 février 2016 adressé à Maître ROUSSEL lui proposant après réflexion la somme de 1 000 € pour l'achat de 4 parcelles (A 657 – 573 et B 1 – 2), ce dernier nous suggère de régulariser l'acte authentique de vente.

Nous maintenons que ces parcelles sont des terrains non bâtis et non constructibles, dont la moitié est en zone inondable et ne peuvent valoir plus, à notre avis.

Egalement nous souhaiterions inclure les parcelles A 69 et A 178 (bas des Pins et à côté du cimetière) au même prix à savoir 1 000 € hors frais de notaire.

* Demande de Madame Chantal PAULET, responsable de la bibliothèque, pour achat de livres. Le Conseil Municipal donne son accord pour un montant de 200 €

* Compte rendu de la St Blaise

Recettes (fin de soirée : repas + bar)	3 106.20 €
Achat marchandises repas	- 660.00
Magicien	- 150.00
Paroisse	- 50.00
Accordéon	- 200.00
Boissons Malet	- 765.00
Boulangerie	- 66.00
SACEM + SPRE	- 119.00

RECETTES	1 096.20 €

Cette somme sera allouée pour équiper le foyer communal.

* Comme prévu le remboursement aux associations de la commune des locations de la salle du foyer ne s'est pas fait en 2015 car cela n'était pas prévu au budget. Cela se fera donc cette année 2016.

(AGOM 223.83 € Moto Club 999 75.50 € USBA 102.26 € APE 62.52 € Chasseur 48.14 € = total 512.25 €)

- * Les travaux TELECOM Les Marguettes n'étant toujours pas faits, Monsieur GARCIN de France Télécom surpris, va se renseigner et s'en occuper.
- * Concernant les factures de France TELECOM pour la mairie et la poste, après renseignement nous sommes au plus bas prix. Si nous devons regrouper les dossiers cela nous reviendrait plus cher.
- * La Communauté de Communes informe d'un nouveau site « webencheres » dont toutes les communes peuvent bénéficier si l'on a des articles à vendre.
- * Madame FERAL Anne-Marie, pharmacienne, demande si la mairie est intéressée pour qu'une personne fasse un stage de premier secours d'un montant de 60 € pour une durée de 8h. Pour le moment la commune n'est pas intéressée. A suivre...
- * Proposition de Monsieur LIEURE pour la révision des assurances (camion 1 287.88 € au lieu de 1 624.15 € et la commune 4 683.80 € au lieu de 5 423.48 €). L'assurance du camion nous semblant encore élevée, à revoir.
- * Suite à un courrier de l'association des communes forestières nous informant que nous sommes adhérents et que nous pouvons avoir droit à l'ensemble des services proposés (développement du bois énergie, partenariat avec l'ONF, etc...), une demande d'étude va être demandée pour une économie d'énergie sur les lumières communales.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt et une heures et quarante cinq minutes.

Le Secrétaire de Séance :
FRONTIN Marc

Le Maire :
Stéphane MALET